Conseil des Délégués

(Genève, 26-27 octobre 1989)

Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui réunit les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a siégé les 26 et 27 octobre 1989 à Genève.

La session a été ouverte par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Dr. Ahmed Abu-Goura, lequel en a appelé à tous les délégués pour qu'ils contribuent à l'établissement de la paix dans le monde et dans l'esprit des peuples.

Sur sa proposition, M. Cornelio Sommaruga, président du CICR, a été élu à la présidence du Conseil et M. Mario Villarroel, président de la Ligue, a été élu vice-président.

Ouvrant les travaux du Conseil, M. Sommaruga a rappelé les enjeux du Mouvement et les engagements du CICR et conclu en espérant que l'esprit de fraternité, la confiance mutuelle et la détermination inspirent les travaux de la session.

La première partie de la session, le 26 octobre, a été consacrée à la remise de la Médaille Henry Dunant à six personnalités du Mouvement tandis qu'était décerné pour la première fois, le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité, attribué à la Croix-Rouge libanaise.

Puis, à l'initiative du président du Croissant-Rouge algérien, le Dr. Mouloud Belaouane, le Conseil a adopté le texte d'un appel demandant la libération immédiate et sans condition d'Emanuel Christen et d'Elio Erriquez, les deux délégués orthopédistes du CICR enlevés le 6 octobre 1989 à Saida, au Liban.

La Revue a relaté ces diverses manifestations dans son dernier numéro (voir *RICR,* N° 780, novembre-décembre 1989, pp. 607-609).

La seconde partie de la session s'est déroulée le 27 octobre. Plusieurs thèmes intéressant les composantes du Mouvement ont été

examinés par le Conseil des Délégués, qui a adopté une série de résolutions, lesquelles ont été publiées dans le précédent numéro de la *Revue* (voir pp. 610-616).

- **Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix**

M. Alexandre Hay, président de la Commission, a présenté un rapport portant successivement sur le «Séminaire sur l'information et la diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix, Léningrad, 10-14 octobre 1988» (voir le compte rendu dans *RICR*, N° 774, p. 557), la «Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre», les «conclusions du groupe d'experts sur les droits de l'homme» et la question de l'avenir de la Commission.

- **Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre**

Rappelons que cette Campagne fait partie de la politique d'information proposée au Conseil des Délégués par le CICR et la Ligue. Elle poursuit les objectifs suivants: sensibiliser l'opinion publique et les gouvernements du monde entier à la détresse des victimes des conflits armés, afin d'éviter autant que possible de nouveaux conflits, d'apporter une assistance concrète aux victimes d'aujourd'hui et d'améliorer l'assistance déployée à long terme en faveur des victimes.

La Campagne devrait contribuer à promouvoir une mobilisation humanitaire mondiale en faveur des victimes et à renforcer ainsi l'image du Mouvement. Ce sera la première tentative de mise en œuvre, à l'échelle universelle, de cette stratégie globale, dont le point culminant devrait être un événement médiatique de portée mondiale lors de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai, en 1991.

Une telle mobilisation implique la participation active de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Par-delà leurs activités principales, les 149 Sociétés nationales devraient donc se donner pour objectif de participer à cette Campagne, en fonction de leur ambition, de leurs moyens et des circonstances. Bien que la Campagne soit organisée par le Mouvement, le soutien d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales sera sollicité.

Le principal public-cible de la Campagne sera le grand public dans les zones de conflit comme dans les zones de paix. Les voies et moyens pour l'atteindre diffèreront considérablement en fonction de la situation

régnant dans les diverses régions; aussi la Campagne devra-t-elle s'adapter à ces circonstances; il conviendra d'accorder une attention particulière à la mise sur pied d'un programme innovateur, susceptible d'intéresser les médias, de renforcer, d'enrichir et d'amplifier l'impact des efforts de diffusion à long terme.

Le plan de la Campagne présenté par Mme Christina Magnuson, vice-présidente de la Croix-Rouge suédoise, présidente du Comité directeur de la Campagne et illustré par un film-vidéo, a fait l'objet d'un riche débat. En conclusion, le Conseil des Délégués a adopté les objectifs généraux de la Campagne ainsi que son programme préliminaire et engagé les Sociétés nationales, le CICR et la Ligue à participer activement à la mise en œuvre de ce programme.

- **Respect des droits de l'homme**

Le Conseil des Délégués a adopté le rapport final du groupe d'experts sur les droits de l'homme, lequel avait été adopté par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix. Ce rapport, présenté par M. Yves Sandoz, directeur, Droit, Doctrine, Relations avec le Mouvement au CICR, met en valeur le très large éventail d'activités par lesquelles le Mouvement contribue de façon significative au respect des droits de l'homme. Parmi ces activités, on notera particulièrement des contributions à la réalisation de cinq droits du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui expriment sans détour la vocation humanitaire du Mouvement à l'égard des faibles et des victimes, en temps de conflit comme en cas de catastrophe: droit de la famille à une protection aussi large que possible, droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à l'éducation et droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique.

A cet égard, le rapport final du groupe d'experts constitue un outil précieux de diffusion pour mieux faire connaître à l'extérieur le Mouvement et son engagement à la cause des droits de l'homme, lequel reflète dans sa diversité la spécificité propre à chacune de ses composantes.

Le rapport contient une série de recommandations relatives aux domaines d'activité où le Mouvement, sans porter atteinte à ses Principes fondamentaux ou outrepasser sa mission fondamentale, peut et devrait s'engager de manière plus dynamique et résolue en faveur des droits de l'homme, tout en respectant la spécificité de chacune de ses composantes. Enfin, une mobilisation accrue du Mouvement est particulièrement souhaitée dans quatre domaines: la lutte contre la

torture, contre les disparitions forcées ou involontaires et contre la discrimination raciale, ainsi que la protection des droits de l'enfant.

Le Conseil des Délégués a accepté le rapport du groupe d'experts sur les droits de l'homme et demandé aux Sociétés nationales, au CICR et à la Ligue de s'efforcer de mettre en œuvre ses conclusions et recommandations.

- **Avenir de la Commission**

Le Conseil des Délégués a décidé de proroger le mandat de la Commission dans sa composition actuelle jusqu'à sa prochaine session, en la priant de mener à bien les tâches relatives à l'élaboration d'un plan quadriennal relatif au Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix, ainsi que sur la réactivation du Plan d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

- **Politique d'information du Mouvement**

Mme Michèle Mercier, chef *ad interim* du département de la Communication du CICR, et M. George Reid, directeur du Département de l'Information de la Ligue, ont conjointement présenté un rapport sur la Politique d'information du Mouvement, illustré par un montage vidéo.

Cette politique constitue surtout un programme pratique dont le but est de renforcer l'aptitude du Mouvement à communiquer, sur le plan international, un message clair et cohérent.

Fondée sur une importante recherche préalable et des consultations de Sociétés nationales, cette politique d'information repose sur une *Déclaration d'identité* fermement ancrée dans les Statuts et dans les principes du Mouvement et qui présente, dans un langage accessible, ce qu'est le Mouvement, ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

Le texte de cette déclaration d'identité est le suivant:

LA DÉCLARATION D'IDENTITÉ

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se consacre à la protection de la vie et de la dignité humaines partout dans le monde et, ce faisant, contribue à l'établissement d'une paix durable. Le Mouvement, avec ses 250 millions de membres, aide les victimes de conflits armés, de

catastrophes naturelles et d'autres tragédies humaines. Dans le monde entier, ces victimes font confiance aux membres du Mouvement pour leur apporter les services humanitaires dont ils ont besoin.

Les membres du Mouvement aident toute personne qui, dans une situation d'urgence, se trouve dans le besoin. Ils ne tiennent aucunement compte des différences politiques, raciales, religieuses ou idéologiques. Ils ne favorisent personne, ni aucun point de vue. Aucune influence, aucune pression ne pourront modifier ces principes.

Les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge protègent la vie et soulagent la souffrance, par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des 149 Sociétés nationales, chacune de ces institutions ayant un mandat et un champ d'action spécifiques. Ces organisations constituent un Mouvement permanent et dynamique, fondé sur des principes humanitaires reconnus par le droit et les usages internationaux. Ce réseau unique transcende les générations et unit tous ceux qui dans le monde partagent ce même idéal: protéger la vie et la dignité humaines, prévenir et soulager la souffrance de quiconque, en tous temps et en tous lieux.

Mais le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est plus qu'une philosophie, un traité ou une institution historique. Il concrétise une conviction universelle selon laquelle la vie et la dignité humaines méritent respect et protection contre les atteintes de l'homme et de la nature. Cette conviction est mise en pratique quotidiennement par des personnes qualifiées et entraînées, animées d'un désir authentique d'aider les autres de façon tout à fait désintéressée.

Les membres du Mouvement, dans le cadre des différentes organisations qui le constituent, portent secours aux personnes victimes de la violence des conflits armés et d'autres situations d'urgence, en leur fournissant des secours, en visitant les prisonniers de guerre et d'autres types de détenus, en les aidant à communiquer avec leurs proches, en réunissant les familles.

Par une action de prévention, de formation et d'assistance, les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aident les populations à faire face aux ouragans, aux inondations, aux incendies, à la sécheresse et aux diverses catastrophes qui menacent les personnes et les communautés.

Ils aident les populations à prévenir les situations d'urgence et à y faire face, par des programmes sociaux et par l'enseignement des techniques de sauvetage et d'administration des soins. En cas de

nécessité, et dans la mesure des possibilités, ils sont à même de fournir des réserves fiables de sang et de sauver ainsi des millions de vies.

Et, enfin, ils mettent en commun leurs moyens, permettant ainsi le développement de tels services à travers l'ensemble du Mouvement.

Ce travail serait impossible sans le soutien financier des individus, des entreprises et des gouvernements.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: protéger la vie et la dignité humaines dans le monde entier.

* * *

Tout en reconnaissant explicitement la spécificité des fonctions du CICR, de la Ligue et des Sociétés nationales, la politique d'information propose différentes mesures visant à renforcer la «solidarité d'image» globale souhaitée par le Conseil des Délégués. Elle propose, en particulier, un programme organisé par cycles de trois ans avec un thème clairement défini pour chaque année permettant de planifier suffisamment à l'avance la promotion, aussi large que possible, d'un message annuel du Mouvement susceptible notamment de favoriser le recrutement de nouveaux membres et la recherche de fonds.

La politique d'information reconnaît, en outre, la nécessité de soutenir les efforts des responsables de l'information, en particulier ceux des Sociétés nationales en développement, et définit dans les grandes lignes quelques mesures pratiques à prendre à cet effet.

Enfin, il est prévu que le financement de base et le personnel nécessaire à la mise en œuvre de cette politique seront assurés dans le cadre des budgets actuels du CICR et de la Ligue, et par certaines Sociétés nationales.

- **Exposition universelle de Séville (1992)**

A la suite de la projection d'un film-vidéo sur les préparatifs de l'Exposition universelle de Séville, M. Pär Stenbäck, secrétaire général de la Ligue, M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, et M. Leocadio Marín, président de la Croix-Rouge espagnole, ont tour à tour évoqué cette manifestation qui devrait permettre, pendant quelque six mois en 1992, de promouvoir le message et l'action humanitaire du Mouvement à des millions de visiteurs.

Le Conseil des Délégués a réaffirmé que le Mouvement participera à l'Exposition universelle 1992 à Séville (EXPO'92) et décidé entre

autres que la Croix-Rouge espagnole sera le représentant légal du CICR et de la Ligue vis-à-vis des autorités d'EXPO'92, que le président de la Croix-Rouge espagnole sera le Commissaire général du pavillon de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et que la Croix-Rouge espagnole est chargée de trouver les fonds nécessaires à la réalisation du pavillon, conformément aux règlements et principes en vigueur.

Enfin, selon les termes d'un accord conclu entre les présidents du CICR, de la Ligue et de la Croix-Rouge espagnole et conformément à la résolution adoptée sur la politique d'information, l'ensemble des questions relatives à la construction, au contenu du pavillon et au sponsoring devront être étudiées par le groupe chargé de la mise en œuvre des programmes d'information et de sponsoring du Mouvement.

- **Usage de l'emblème**

Le Conseil des Délégués, réuni à Rio de Janeiro en 1987, avait décidé de soumettre à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge, en vue de son adoption formelle, le projet de *Règlement révisé sur l'usage de l'emblème de la croix rouge, du croissant rouge par les Sociétés nationales*, élaboré par le CICR en consultation avec les Sociétés nationales et le secrétariat de la Ligue.

A l'initiative de plusieurs Sociétés nationales qui ont acquis de nouvelles expériences dans l'usage de l'emblème, notamment en relation avec la recherche de fonds, le Conseil des Délégués a invité «le CICR en consultation avec la Ligue, à étudier les questions auxquelles l'application de certaines règles a donné lieu et à réunir à cette fin un groupe de travail composé de représentants de Sociétés nationales des diverses parties du monde et de la Ligue...». Rapport sera fait par le CICR au prochain Conseil des Délégués avant présentation du Règlement révisé à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

- **Respect et diffusion des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Un rapport intérimaire sur le respect et la diffusion des Principes fondamentaux a été présenté par M. Pierre Keller, membre du Conseil exécutif du CICR.

Le rapport fait état des réflexions du CICR et de personnalités du Mouvement consultées à cet effet. Ceux-ci ont reconnu que les

Principes fondamentaux constituent la «pierre angulaire» de la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qu'ils engagent toutes ses composantes en toutes circonstances. Si la formulation des principes, telle qu'elle figure en particulier dans les Statuts du Mouvement, ne demande à l'heure actuelle aucune modification, par contre il importe de mieux faire comprendre leur signification et d'adapter les méthodes de leur diffusion aux conditions spécifiques de chaque pays. A cet effet les experts ont étudié diverses questions relatives aux principes et en ont identifié d'autres qui mériteraient d'être approfondies en vue de mieux les faire comprendre et de faciliter leur diffusion.

Le Conseil des Délégués, réaffirmant l'importance du respect des Principes fondamentaux par les composantes du Mouvement et la nécessité de les diffuser également au sein de l'opinion publique, a demandé au CICR de poursuivre ces études et de consulter à cet effet l'ensemble des Sociétés nationales, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant; il a invité les composantes du Mouvement à rassembler tout matériel utile à la compréhension et à la diffusion des Principes et à le transmettre au CICR.

- **Commémoration du 125e anniversaire du Mouvement**

Le Conseil des Délégués a pris note d'un rapport présenté par M. Maurice Aubert sur les diverses manifestations qui ont marqué la célébration de ce 125e anniversaire. Le rapport sur *Supercamp 89,* auquel ont participé plus de 500 jeunes provenant de 132 pays, a été présenté par M. Pär Stenbäck; cette dernière réalisation a été tout particulièrement appréciée.

- **Activités de l'Institut Henry-Dunant**

Enfin le Conseil a pris note du rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant, présenté par le Juge Darrell Jones au nom de M. Villarroel, président de l'Institut.

La prochaine session du Conseil des Délégués aura lieu aux mêmes lieu et dates que la prochaine Assemblée générale de la Ligue.